

L'an deux mil dix-huit, le 22 mai, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 17 mai s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de M. Jacques DELATTRE.

Présents : tous les membres en exercice à l'exception de

Absents : Mrs SCANTAMBURLO Luigi, CREPIN David, VASSEUR Bernard

Procurations : Mme PRUVOST Marielle a donné procuration à Mr DELATTRE Jacques
Monsieur AIMAR Nicolas a donné procuration à Mr VENDEVILLE Roger

Madame BASTIEN Béatrice est nommée secrétaire.

La séance ouverte, Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu de la séance du 16 avril. Pas d'observation.

DELIBERATIONS

Devis préfabriqué pour l'ouverture d'une classe

Monsieur le Maire présente les différents devis pour l'installation d'un préfabriqué en location :

- LOXAM Module : 27 443,40 € HT ALGECO : 45 612,46 € HT VILTARD : 25 000 € HT

Monsieur le Maire signale qu'il y a lieu de faire une déclaration de travaux pour la pose. Une convention sera établie avec la Commune de Lumbres pour le prêt du matériel (chaises, tables de bureau, etc). Monsieur JACQUINOT, Directeur de l'école va fournir une liste de ce dont ils ont besoin pour cette classe.

Après en avoir délibéré par 12 voix pour, 0 abstention, 0 contre, le conseil municipal accepte le devis VILTARD pour 25 000 € HT (préfabriqué en location) et autorise Monsieur le Maire à faire les démarches nécessaires pour la pose de ce préfabriqué (déclaration préalable).

Tableau numérique à l'école

Monsieur le Maire signale que la classe de Mme BODEL pourrait être dotée d'un tableau numérique. Des devis seront étudiés.

Contrat aidé PEC

Monsieur le Maire a rencontré Mme CORDIER de chez Pôle Emploi pour des renseignements sur le contrat PEC (Parcours Emploi Compétences). 3 personnes sur la Commune sont éligibles à ce nouveau contrat : DUBUIS Dorian, LEFEBVRE Dominique et MANNECHEZ Eric. Monsieur le Maire les a rencontrés, Mr Lefebvre Dominique est en maladie, Mr Dubuis Dorian a trouvé un emploi, Mr Mannechez Eric est disponible de suite. Madame CHABOTIER Ingrid soumet une autre candidature : Mr WAVRANS Quentin, son fils, elle présente son curriculum vitae.

Monsieur le Maire demande aux conseillers de voter. Le résultat est le suivant : Mr Mannechez 4 voix, Mr Wavrans 5 voix et 3 votes blancs.

Monsieur le Maire demande à Mme CHABOTIER de se renseigner auprès de Pôle Emploi pour être sûre que Mr Wavrans Quentin est éligible au contrat PEC car sa candidature n'a pas été proposée par les services de Pôle Emploi. Monsieur le Maire souhaite une réponse rapidement.

Cantine scolaire : heures complémentaires

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que depuis le 12 mars, Mme LECOUSTRE Magali est en arrêt maladie. Ce sont les employées Corinne ANSEL et Prescillia VASSEUR qui exécutent toutes les tâches de la cantine.

De ce fait, il y a lieu de payer les heures complémentaires.

Etat détaillé des heures complémentaires :

Pour Mme ANSEIL Corinne

Mars : 18 h

Avril : 28 h

Mai : ?

Pour Mme VASSEUR Prescillia

Mars :

Avril :

Mai : ?

Après en avoir délibéré par 12 voix pour, 0 abstention, 0 contre, le conseil municipal accepte de payer les heures complémentaires pour le travail exécuté en remplacement de Mme LECOUSTRE Magali.

Monsieur le Maire demande à Mme FOULON Adjointe aux affaires scolaires de programmer une réunion avec son association APAEE et voir avec les membres s'il est possible d'établir un planning pour aider à la cantine.

Madame Nicole DE JONGHE signale aussi que beaucoup d'enfants fréquentent la garderie, il serait judicieux de faire payer la garderie (comme dans la plupart des communes), peut-être cela permettrait-il un meilleur respect des horaires.

Travaux et réseaux Maison Lefranc

Monsieur le Maire présente le devis pour le changement du câble de la téléphonie Orange placé sur le bâtiment Lefranc, pour une installation rue du château ; celui-ci s'élève à 1588,60 € HT soit 1906,32 € TTC. Après en avoir délibéré par 12 voix pour, 0 abstention, 0 contre, le conseil municipal émet un avis favorable à cette modification et accepte le devis de chez Orange. Monsieur le Maire signale que pour ce bâtiment, il faudra demander une permission de démolition et faire le diagnostic de l'amiante.

Des subventions auprès de l'Etat et du Conseil Départemental au titre de «l'aménagement des abords de l'église » et après la démolition du bâtiment Lefranc d'autres subventions seront aussi demandées au titre d' « aménagement parking »

Compte rendu de la ducasse

Mme DE JONGHE Nicole informe l'assemblée que 80 exposants se sont installés... Tous très contents, en plus une belle journée ensoleillée.

Mme CHABOTIER Ingrid signale que la prochaine fois, il ne faudrait pas mettre d'emplacement à l'entrée du parking de la salle des fêtes car le chauffeur du camion de Lyre et Harmonie a eu des difficultés à manœuvrer avec les brocanteurs installés à cet endroit.

A l'unanimité, cette ducasse sur les 3 jours a été une réussite, les animations ont plu. Le samedi, la soirée "sosies" a vécu une bonne ambiance.

Le dimanche, le défilé "percussions" dans les rues du village a été apprécié.

Félicitations et remerciements à la Présidente Roselyne et les membres bénévoles du Comité des fêtes.

Les joueurs de javelot se sont aussi bien détendus, les scores toujours aussi serrés !

Bravos et félicitations au Président du Javelot Eric ainsi qu'à son équipe.

Un grand bravo aux musiciens de Lyre et Harmonie pour leur concert de très grande qualité comme toujours. Et comme chaque année, notre tambour octogénaire, Mr Georges SOURDEVAL a remporté un vif succès en nous interprétant « en passant par la Lorraine » avec beaucoup d'émotions (les larmes aux yeux...).

Préparatifs de la Fête Nationale

Monsieur le Maire demande aux conseillers s'ils veulent garder le feu d'artifice ? Oui en général mais c'est un plaisir qui coûte cher ! Monsieur le Maire présente le devis d'un montant de 2500 € par la société ESD.

Les jeux populaires sont maintenus. Mme DE JONGHE Nicole Adjointe est chargée de réunir la commission des fêtes avec la Présidente du C. F.

Maisons fleuries

Ce concours se fera sur inscription. A cet effet, une note sera diffusée dans le village. Le jury passera la semaine 28 soit du 9 au 14 juillet.

Monsieur le Maire rappelle que la Commune est à nouveau inscrite au département dans la catégorie des villages fleuris.

Divers :

- Mr Jean-Pierre GASPART demande si le sèche-mains des toilettes à la salle des fêtes est réparé ? Mr le Maire répond que c'est en cours...
- Mr le Maire va demander aussi la réparation des tuyaux dans les sanitaires «hommes » qui ont été pliés lors de la ducasse. Des plaintes ont été déposées en gendarmerie pour les dégâts causés chez une voisine à côté de la salle.
- Une réunion sera prévue avec l'AECE afin d'en renouveler les membres.
- Mme Béatrice BASTIEN se dit choquée de voir des feuilles mortes dans le chœur de l'église lors de la célébration du 8 mai.
- Mme Nicole DE JONGHE va convoquer les Présidents des Associations pour réaliser le calendrier des réservations de salle pour 2019.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée 21 h.